

Intermittents du spectacle : pour comprendre.

Ou "De l'intermittence du spectacle expliquée à ma boulangère".

Texte mis à jour régulièrement depuis juin 2003 - dernière retouche en date 12/06/2007

Depuis des lustres (la première ébauche de ce statut date de 1936) les intermittents sont régulièrement la cible du MEDEF. Même la culture, inestimable par essence, se doit d'être rentable. En euros.

Le plus souvent, selon la loi dite « de la patate chaude », personne ne veut nous avoir sur la conscience. Nous sommes, il est vrai un peu moins de 110 000. Et pipelettes avec ça.

Qu'on rende à Raffarin ce qui lui appartient, l'année 2003 aura vu l'arrivée d'un paramètre décisif : le mépris.

Prenons un statut qui, bon an mal an, fonctionne. Un artiste ou un technicien du spectacle vivant ou de l'audiovisuel travaille de façon irrégulière - c'est la nature même de son métier - et pour de multiples employeurs. On lui accorde donc sous conditions, comme à tout le monde, un droit à l'assurance chômage lorsqu'il ne travaille pas (on notera au passage que « ne pas travailler », chez nous signifie en vrac : écrire, répéter, démarcher, pratiquer, etc... A titre personnel il m'arrive de ne travailler que 35 heures dans la semaine, en cas de grippe carabinée. Bref.)

Le nœud gordien est là : l'assurance chômage coûte. Et le MEDEF entend trancher. Le glaive de la rentabilité jaillit du fourreau de l'ultra libéralisme. Sabre au clair, sus.

Au cours de ces dix dernières années la population des intermittents a dramatiquement augmenté (41038 en 1991, 96500 en 2001, d'après le MEDEF. Le 11 juin 2003 : 57 000 selon le président de l'UNEDIC). « Dramatiquement » parce que parmi ces nouveaux venus on compte une quantité non négligeable de gens qui n'ont rien à faire là. (J'ai vu, entre autres, des employés d'une entreprise d'échafaudages bénéficier de ce statut. Explication : ils sont « susceptibles » de monter une scène, un jour...)

Depuis quelques années les intermittents dénoncent ces abus et proposent des réformes. Sans le moindre écho.

26 juin 2003, un nouveau protocole est signé par le MEDEF, la CFDT (qui héberge en son sein 108 intermittents, eh ben dis-donc), la CFTC et la CGC. Ces syndicats ne sont pas représentatifs. « Paritaire », c'est comme ça. En amont les principaux concernés ne sont pas consultés.

Ce nouveau protocole est une équation à 6 inconnues, même la CFDT admettait quelques jours plus tard qu'elle n'avait pas tout compris. Une sorte de loterie. Si je travaille autant que mon voisin, presque aux mêmes salaires et presque aux mêmes périodes, nous ne serons pas traités de la même façon. L'un des deux sortira peut-être du statut. Ou attendra peut-être des mois la moindre indemnité. Ou pas. Personne ne sait, pas même l'Assedic.

On estime alors à 30000 le nombre de laissés sur le carreau. (De fait en 2006, le chiffre exacte sera de 34 000.) Adieu les intervenants professionnels à l'école, le tissu social, la culture « de proximité ». Pas rentable. Toujours en euros.

Invivable, donc, et nous l'avons largement prouvé. L'ensemble de la profession condamne cette réforme, ce monstre. Y compris les permanents du spectacle (Administrateurs, directeurs de théâtre, tourneurs...) qui, rappelons-le, travaillent avec nous. Et dont, curieusement, on ne tient pas compte lorsqu'on calcule le fameux déficit du secteur culturel.

Le ministre de la culture Jean-Jacques Aillagon (dont le nom restera dans l'Histoire, on n'en doute), serine à qui veut l'entendre qu'il a « sauvé » le statut en donnant son agrément. Et c'est vrai : le MEDEF voulait le supprimer purement et simplement (pas le ministre, le statut). Là-dessus le même ministre annonce un moratoire : l'application se fera progressivement, sur 3 ans. Je vous coupe la jambe, certes, mais veuillez noter que dans ma grande mansuétude je commence par la cheville, on verra le genou l'année prochaine.

Monsieur le ministre me pisse dans l'œil et me dit qu'il pleut.

L'**été 2003** arrive drainant son cortège d'annulations de festivals, de manifestations, d'actions. Rien ne bouge. Personne, rue de Valois, ne songe même à se demander si toute cette agitation ne serait pas, par le plus grand des hasards, l'expression d'un véritable problème...

On aura au moins montré cet été toute l'économie induite pas la culture, ce qu'elle « rapporte ». Preuve en est : des plaintes tombent, pis qu'à Gravelotte, depuis la rentrée, « manques à gagner » des hôteliers d'Avignon, par exemple.

Début novembre 2003 un espoir : le Conseil d'Etat va annuler ce protocole pour « faux en écriture » (il y a eu, je cite le MEDEF, des « tripatouillages »). Qu'à cela ne tienne, les signataires de juin annulent leur protocole, le re-écrivent proprement et le re-signent à l'identique (les tripatouillages en moins).

Arrivent **2004** et **2005**.

2 ans le 26 juin. Selon le MEDEF, le nouveau protocole était supposé résorber un déficit de 800 millions d'euros. Pour l'année 2004 le bilan des annexes 8 et 10 de la convention Unedic accuse un déficit de 952 millions. Raté.

Ce protocole est aujourd'hui condamné par tous les experts - dont celui mandaté par le ministre de la culture - et la quasi totalité de la classe politique (y compris le président de l'assemblée nationale, plus de la moitié des députés...). Ce protocole n'a fait que précariser davantage l'ensemble des professionnels du spectacle. Ce nouveau protocole est injuste, invivable, mauvais. Nous le dénonçons depuis 2 ans. Les signataires de ce protocole (MEDEF, CFDT et autres partenaires dits "sociaux") avaient tort. Nous avons raison.

Nous exigeons le retrait de ce protocole et l'étude des propositions des professionnels concernés.

Et nous voilà en **octobre 2006** - 3 ans de lutte.

Et Renaud Donnedieu de Vabres est là depuis 30 mois. Jamais ministre de la Culture (de « L'enculture », comme j'ai lu), ne fut plus menteur, plus méprisant, plus ministre de la Communication. Le problème des Intermittents, il s'y est engagé à maintes et maintes reprises devait être réglé début 2005. Raté, encore. Le protocole de 2003, si décrié, est toujours en vigueur. A partir de là « chaque mensonge de RDdV est une insulte à la République »...

Avril 2006, un nouveau protocole est en passe d'être signé par les partenaires dits « sociaux ». On hésite, on se tâte, on tergiverse. Et rien ne se passe (peut-être à cause de l'expérience des festivals de 2003 ?). Étudié de près, ce protocole est une couche supplémentaire de pousse-à-la-faute, et de contrôles. En aucun cas il ne s'agit d'améliorer le système de 2003. Seul l'abandon du SJR est une victoire pour les Intermittents. Nous décriptâmes - en coordination nationale et en riant jaune - le discours du Ministre sus-nommé à propos de cette splendide avancée. Même un membre de la CFDT n'y aurait lu qu'un tissu d'inepties, d'idioties, de mensonges.

Été 2006, le ministre se fait sortir de tous les festivals (toute la cours d'honneur du Palais des Papes, debout, en autres. Mais particulièrement.)

Le 12 octobre, youpi les gars, le PS profite (enfin), d'une niche parlementaire pour déposer une Proposition de Projet de Loi (P.P.L.). Il y est question de 507 heures sur 12 mois, de date anniversaire fixe, toute cette sorte de choses, via la loi. 470 parlementaires sont alors d'accord pour la signer, promis-juré (du lobbying de nous que ça s'appelle). Encore eut-il fallut que ces braves gens fussent (?) présents ce jour-là. Suite à une manoeuvre bassement procédurière, la P.P.L. fut enterrée (et pourquoi ne pas lâcher le passé simple, finalement).

A l'occasion de cette P.P.L. avortée, l'usurpateur (« brigand », « voyou », « crapule » pour ne pas dire « racaille ») installé rue de Valois s'exprime : il ne « cesse de travailler à la réconciliation », a défini « une politique audacieuse de négociation », « alors qu'une sortie de crise se dessine enfin »... La profession le prenait déjà pour un bandit, c'est vrai, il n'est plus à ça près. Le 14 octobre 2006 (J.T. France 3) RDdV est formel : la situation sera réglée avant les présidentielles. Il y a des crachats qui se perdent.

Suite au protocole de 2003, 34000 personnes ont été rattrapées par le fond transitoire mis en place par le gouvernement. Ces 34000 techniciens et artistes ont pu bénéficier d'une ouverture de droits alors qu'ils n'avaient pas effectué leurs 507 h. en 10 mois et 10 mois et demi. De fait l'accord du 26 juin 2003 n'a jamais été appliqué dans toute sa brutalité.

Pour un coût de 186 millions d'euros, payés par le ministère de l'Emploi.

« Cette somme est d'autant plus hallucinante qu'elle n'a pas permis de réduire le déficit des annexes 8 et 10 de l'Unedic, qui s'élève aujourd'hui à 977 millions d'euros (contre 820 il y a trois ans). Le texte n'a donc que légèrement freiné l'accroissement du déficit, mais a aussi plombé les comptes de l'Etat, sans parvenir à satisfaire les professionnels. Une réussite en matière de politique économique et sociale. » In Libé du 21 novembre 2006

A partir du moment où l'accord du 18 avril sera en place, tout intermittent qui ne fait pas ses 507 heures en 10 mois (technicien) ou 10 mois ½ (artiste) mais qui les fait en 12 mois bénéficiera pour solde de tout compte d'une allocation de fin de droits de 30 euros une fois dans sa vie pour une durée variant de deux à six mois (en fonction de l'ancienneté dans le régime) ! Un « fonds de professionnalisation ».

Avril 2007

Le nouveau-nouveau protocole est entré en vigueur . Seule victoire : l'abandon du SJR. Enorme problème : l'abandon de l'AFT, qui a en son temps repêché 34000 intermittents...

D'autre part si les 507 heures ne sont pas effectuées dans les 10 mois (ou 10 mois et demi...), on dispose désormais d'un mois supplémentaire pour effectuer 50 heures de plus. Donc s'il me manque 50 heures au bout de 9 mois d'indemnisation et que je suis dans une période creuse en terme d'embauche, il me manquera 100 heures à la fin du 11ème mois. Soit 607 heures en 12 mois.

Dans « Esprit critique » - France Inter, le 29 mai 2007, la nouvelle ministre de la culture Christine Albanel, commence sa phrase par « après 3 ans de négociations... » Quelques jours plus tard elle nomme Aillagon-gon à la direction de Versailles. Aillagon qui jadis l'avait nommée à la direction de Versailles.

Louissette XIV (XVI ?) vous commencez mal.

Annexes

- 1/ « Intermittent du spectacle » ?

C'est un artiste ou un technicien du spectacle vivant, du cinéma et/ou de l'audiovisuel. Théâtre, musique, cirque, radio... C'est également un vecteur essentiel d'une certaine idée du « tissu social » : interventions dans les écoles, ateliers de pratique amateur, théâtre là où il n'y en a pas...

Il a un statut de salarié qui va de contrat en contrat, souvent d'employeur en employeur, et doit désormais (depuis 2003) avoir travaillé (en étant dûment déclaré, entendons-nous bien) au moins 507 heures au cours des 10 mois précédents pour ouvrir (pour une durée de 243 jours) ses droits à l'assurance chômage, qui est calculée selon ses salaires.

Les jours où l'intermittent n'est pas sous contrat, il est donc au chômage - la nature même de ces professions fait que les intermittents ne travaillent pas sur un spectacle tous les jours. Le salaire moyen d'un intermittent est de 1100 € / mois (sources variées), et l'emploi pour le moins précaire. Les temps de répétition pour les artistes, de préparations pour les techniciens, de transport... sont rémunérés. En principe.

- 2/ La convention Unédic

Pour tout le monde, le régime d'assurance chômage est régi par la convention UNEDIC, qui est révisée tous les 3 ans par une commission paritaire, c'est-à-dire par les syndicats patronaux (MEDEF, CGPME et UPA) et les syndicats "représentatifs" de salariés (CGT, FO, CFDT, CFTC et CGC). Ces partenaires sociaux élaborent et signent des accords qui, pour être appliqués, doivent être soumis à l'agrément du gouvernement. Pour qu'un accord soit valide, il faut qu'il soit signé par la majorité + 1 des syndicats, sachant que les syndicats patronaux représentent 50 %.

- 3/ Les annexes 8 et 10

Il y a donc le régime général, et des annexes pour les cas particuliers (VRP, journalistes, dockers, intérimaires...).

Problèmes. Les intermittents toucheraient de l'Assedic - en 2003 - six fois plus qu'ils n'y cotisent. Une précision de taille : le MEDEF ne tient pas compte dans ce calcul des cotisations des permanents du spectacle (dans le cadre du régime dit « de solidarité »). Si l'on considère l'ensemble

du secteur culture, le calcul n'est évidemment plus valable. L'économie du spectacle est sensiblement identique, en volume, à l'économie de l'automobile.

La culture n'est pas une marchandise. Considérer ce soi-disant déficit et ne pas prendre en compte l'enjeu culturel est une absurdité.

Reste l'Etat pour nous défendre. Les Directions régionales des Affaires Culturelles (DRAC) représentent l'Etat. Elles sont donc supposées, si je ne m'abuse, agir avec les intermittents. Sans intermittents que resterait-il de la culture ? « Parce que la culture est vivante... » pouvait-on lire sur le site de la DRAC Picardie. « Parce que la culture ne vit que par et grâce à l'acte de création... », écrivait l'ancienne directrice. Qu'elle croupisse.

- 4/ Historique du statut

Ce statut fut créé en 1936 sous sa forme première. Il avait pour objectif de permettre à la France, en protégeant un secteur d'activité précaire, de s'assurer un développement culturel et artistique, il a évolué par la suite. D'abord en 1958 (création du régime d'assurance chômage de l'Unédic) puis en 1965 (intégration des personnels des établissements cinématographiques à ce régime) et 1968 (généralisation aux entreprises du spectacle). La création de ce statut découlait de la même logique que celles de la sécurité sociale, de l'assurance chômage ou des retraites par répartition, c'est à dire une logique de reconstruction par la solidarité dans une France d'après guerre puis durant les 30 glorieuses.

- 5/ Déficits, rappel

820 millions d'euros en 2003.

952 millions d'euros en 2004.

977 millions d'euros en 2006. Plus 186 millions au titre du Fonds Transitoire, payés par le ministère de l'Emploi.

Echec, CQFD.

Philippe Leroy, musicien, Président de la Coordination AILP
(Artistes, Intermittents, en Lutte en Picardie)

Merci aux auteurs d'articles piochés ça et là sur l'internénette.